

Confirmation de séparation (couple avec enfant/s mineur/s commun/s)

Les époux/concubins soussignés :

Epoux/Concubin

Nom :

Prénom(s) :

Date naissance :

Epouse/Concubine

Nom :

Prénom(s) :

Date naissance :

confirmons vivre séparés de fait dès le :

Domicile (adresse complète) de l'époux/du concubin après séparation :

.....

Domicile (adresse complète) de l'épouse/de la concubine après séparation :

.....

Concernant notre/nos enfant/s mineur/s commun/s, la situation après séparation est la suivante :

1. Nom, Prénom, date de naissance :

Un seul choix possible, cochez la situation qui correspond :

- Autorité parentale exclusive au père donc obligatoirement domicile chez le père
 - Autorité parentale exclusive à la mère donc obligatoirement domicile chez la mère
 - Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez le père
 - Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez la mère
 - Autorité parentale conjointe mais garde au père donc domicile chez le père
 - Autorité parentale conjointe mais garde à la mère donc domicile chez la mère
- est inscrit dans une structure d'accueil préscolaire/parascolaire oui non

2. Nom, Prénom, date de naissance :

Un seul choix possible, cochez la situation qui correspond :

- Autorité parentale exclusive au père donc obligatoirement domicile chez le père
- Autorité parentale exclusive à la mère donc obligatoirement domicile chez la mère
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez le père
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez la mère
- Autorité parentale conjointe mais garde au père donc domicile chez le père
- Autorité parentale conjointe mais garde à la mère donc domicile chez la mère
- est inscrit dans une structure d'accueil préscolaire/parascolaire oui non

3. Nom, Prénom, date de naissance :

Un seul choix possible, cochez la situation qui correspond :

- Autorité parentale exclusive au père donc obligatoirement domicile chez le père
- Autorité parentale exclusive à la mère donc obligatoirement domicile chez la mère
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez le père
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez la mère
- Autorité parentale conjointe mais garde au père donc domicile chez le père
- Autorité parentale conjointe mais garde à la mère donc domicile chez la mère
- est inscrit dans une structure d'accueil préscolaire/parascolaire oui non

4. Nom, Prénom, date de naissance :

Un seul choix possible, cochez la situation qui correspond :

- Autorité parentale exclusive au père donc obligatoirement domicile chez le père
- Autorité parentale exclusive à la mère donc obligatoirement domicile chez la mère
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez le père
- Autorité parentale conjointe et garde partagée mais domicile de l'enfant chez la mère
- Autorité parentale conjointe mais garde au père donc domicile chez le père
- Autorité parentale conjointe mais garde à la mère donc domicile chez la mère
- est inscrit dans une structure d'accueil préscolaire/parascolaire oui non

Ceci est convenu dans l'attente d'une éventuelle convention officielle réglant ces points.

Milvignes, le

Signatures :

Epoux/Concubin : Epouse/Concubine :

